

Le rationnement relâché en faveur des nôtres qui sont prisonniers de guerre

Depuis la fin de décembre, les parents des prisonniers n'ont qu'à se procurer un "permis d'achat pour les prisonniers de guerre", permis qui leur donne droit d'acheter une livre de café, un quart de livre de thé et deux livres de sucre, lequel peut être transformé en bonbons et inclus dans les colis à l'adresse d'un des leurs

(Du Service de l'Information en temps de guerre)

Une consolation pour les familles des prisonniers de guerre est d'envoyer des douceurs aux êtres chéris internés dans les camps ennemis pour la durée de la guerre.

Les pays belligérants donnent d'abord leurs vivres à leurs armées et à leur population civile et n'ont pas de quoi fournir des friandises à leurs prisonniers de guerre. C'est pourquoi les parents de ces derniers, dans cette guerre-ci comme dans l'autre, s'ingénient à leur faire parvenir quelques douceurs qui allègent la rigueur de la ration.

La Croix Rouge, de son côté, centralise les envois anonymes et les expédie aux quatre coins du globe. Ces colis qui contiennent des bonbons, des cigarettes, des bas de laine, des gants, et mille autres choses sont un rayon de soleil dans la vie obscure des prisonniers. Ils sont une preuve de l'affection toujours constante des parents, des amis, des compatriotes et cette preuve d'attachement entretient l'espoir du retour au pays après la victoire.

Depuis le rationnement du sucre, il fallait se priver sur sa ration dé-

jà peu abondante, pour pouvoir envoyer outre-mer le petit paquet de friandises. Pour faciliter les choses, la Commission des prix et du commerce vient de permettre l'envoi de ces denrées rationnées sans porter atteinte à notre ration hebdomadaire.

En effet, depuis le 26 décembre les proches parents des prisonniers n'ont qu'à se procurer, au ministère des Services de guerre, à Ottawa, une double formule appelée "permis d'achat pour les prisonniers de guerre" pour avoir le droit d'expédier, dans chaque colis, une livre de café, un quart de livre de thé et deux livres de sucre, celui-ci pouvant être converti en bonbons.

Il faudra se procurer un permis séparé pour l'achat de chaque denrée rationnée et en envoyer une copie à l'administration du rationnement de la Commission des prix, à Montréal, et remettre l'autre copie au marchand qui fournira la denrée rationnée. Cette nouvelle réglera tous les parents éprouvés qui seront heureux d'adoucir, sans trop de privations personnelles, la vie des êtres bien-aimés tombés aux mains de l'ennemi.